



L'essentiel &amp; plus encore

# Info JEV

N° 32 - Mai 2015

L'information prévention des Paysagistes Nord-Pas de Calais



## En chiffres

En France, les chutes de hauteur représentent :

- la **1<sup>ère</sup> cause d'accidents graves** (avec des séquelles invalidantes) **et mortels**.

En agriculture, pour les salariés :

- **10%** de l'ensemble des arrêts de travail.

- **35 décès** survenus entre 2006 et 2011 avec une tendance à la hausse.

- **8 600 € de coût moyen par accident** (soit 40% supérieur aux autres accidents).

**Près de 30 % des accidents** de chute surviennent lors de la montée / descente du véhicule ou d'un engin.

source CCMSA mai 2014



## TRAVAUX EN HAUTEUR, PAS DROIT A L'ERREUR !

Vous travaillez en hauteur, vous savez que les chutes sont un risque grave. Vous n'avez pas le droit à l'erreur. Intégrer la sécurité, c'est protéger votre vie et celle de vos salariés, c'est aussi préserver la performance de votre entreprise.

### Dans quelles situations êtes-vous exposé ?

- ▶ En élévation sur un ouvrage ou un équipement
- ▶ A proximité d'une dénivellation



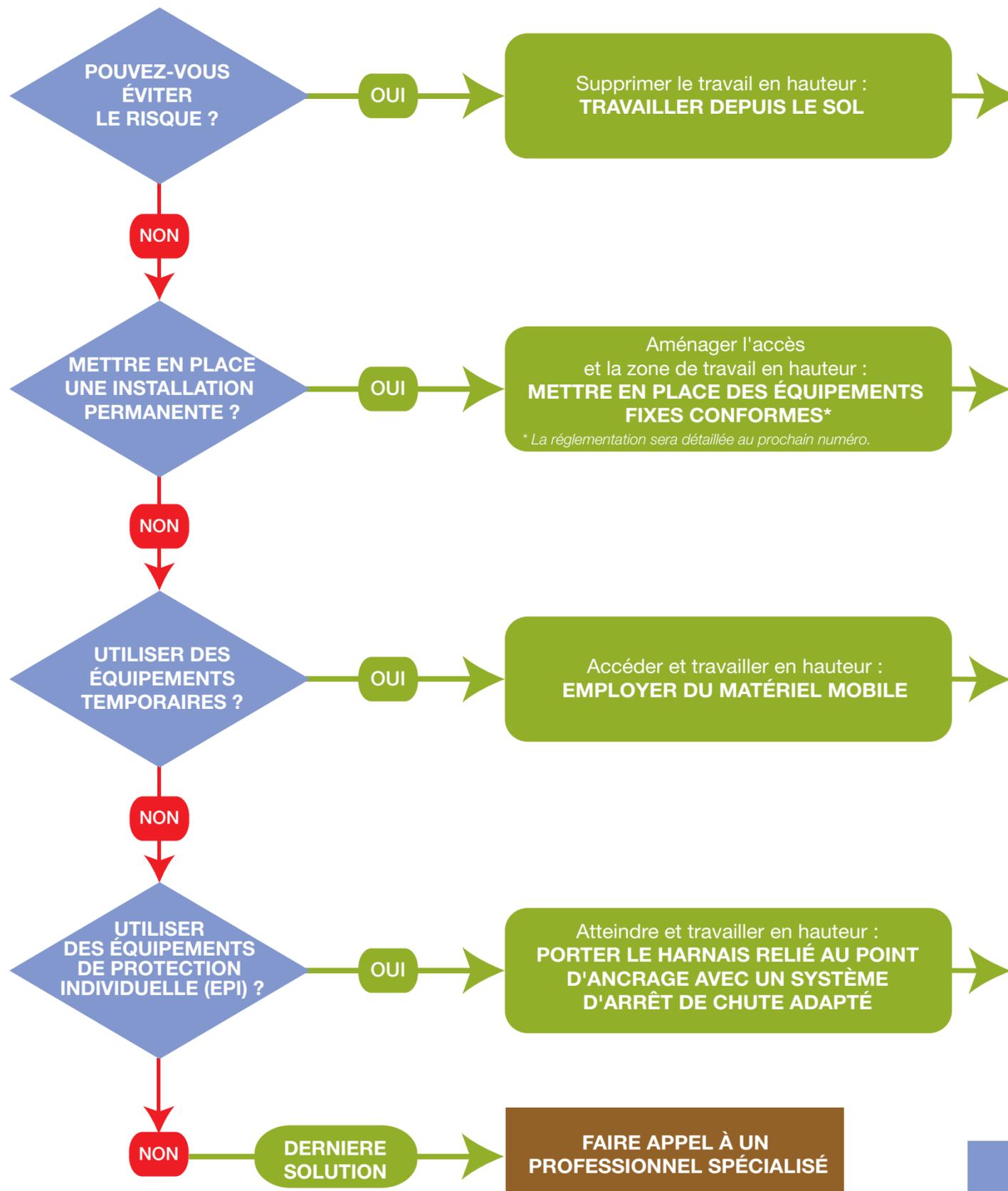
### Dès maintenant, adoptez les 3 bons réflexes :

- 1 J'anticipe l'organisation de mon chantier
- 2 Je choisis le bon équipement de protection
- 3 J'informe et je forme mes salariés

Les situations en entreprises de jardins et espaces verts sont variées et nombreuses. Découvrez dans ce numéro quelques réflexions et recommandations pour anticiper l'organisation de votre chantier. Un second numéro avec des informations sur la réglementation, les équipements et la formation sera diffusé courant 2015.

# Logique à suivre pour ne pas tomber de haut

# Équipements adaptés à la situation de travail



Taille mécanisée



Chargement et déchargement au sol



Machine téléguidée sur des terrains pentus



Accès à la benne du camion



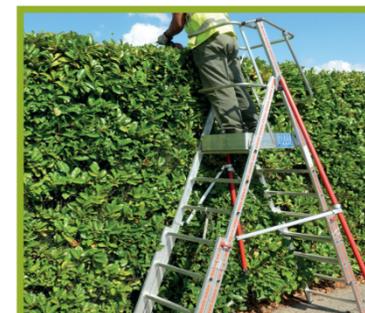
Remorque basculante



Escalier et garde corps



Echafaudage\*



Plateforme Individuelle Roulante avec stabilisateurs\*



Nacelle\*



Travaux dans les arbres\*



Travaux dans les arbres\*



Port de harnais de sécurité obligatoire

QUELLE QUE SOIT L'INTERVENTION, ÉVALUEZ LES RISQUES ET ANALYSEZ LE MODE OPÉRATOIRE.

\* Attention, certaines activités nécessitent la formation de l'utilisateur et la vérification périodique du matériel.

# Accident lors de travaux de taille

Le 10 janvier 2013, un ouvrier paysagiste réalise la taille de haie chez un particulier dans le Pas-de-Calais. Lorsqu'il tombe sur sa plateforme, il glisse et retombe sur ses genoux.

## Que s'est-il passé ce jour là ?

Le chantier consistait à entretenir une haie de lauriers d'une hauteur de 1,80 mètre et d'une longueur de 15 mètres. L'ouvrier connaissait déjà le terrain, car il avait taillé la haie l'année précédente.

Pour travailler en hauteur, il utilise 2 tréteaux ajustables "de maçon" avec 2 bastaings en bois de 3 mètres. Après 1h de travail, il déplace son ensemble. Au moment de grimper dessus, sa chaussure glisse, il perd l'équilibre et se retrouve à genou au sol.



## Quelles conséquences ?

Une douleur intense au genou gauche l'empêche de poursuivre son activité. Il est transporté à l'hôpital par les pompiers. Après plusieurs examens, il est finalement en arrêt de travail durant un mois.

L'employeur a dû trouver une personne pour le remplacer sur le chantier.

Suite à l'accident, il s'est équipé d'une plateforme de travail en hauteur adaptée et sécurisée.

## Le conseil de prévention

Les tréteaux permettent la mise en place d'un plancher temporaire et potentiellement stable plus ou moins haut.

Dans cette situation accidentelle, il manquait :

- un marche pieds pour accéder au plancher à 90 cm de haut,
- un garde corps,
- un système de stabilisation des bastaings.

La solution idéale est **l'échafaudage en aluminium démontable sur roue**, plus confortable, plus facile à transporter, ou **la Plateforme Individuelle Roulante**.

**Le travail à l'échelle ou à l'escabeau est à bannir.**

Pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier, n'hésitez pas à nous contacter.



Pour en savoir plus :

Consultez la documentation de santé sécurité au travail réalisée par la MSA sur le site : <http://ssa.msa.fr>



Descendre de son tracteur, une activité à haut risque

réf : 9723



[www.chutesdehauteur.com](http://www.chutesdehauteur.com)



[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



Planche d'autocollants disponible sur demande

Événement à ne pas manquer :

Terres en Folie : le 30 août 2015 à Saint Saulve